

Après les exclus du Ségur, les exclus de Laforcade !

SUD ne cautionne pas !

Extension du CTI dans le secteur médico-social – Structures rattachées à un Établissement Public de Santé (EPS) :

Le compte n’y est pas !

La Fédération SUD Santé Sociaux a participé aux réunions de la Mission Laforcade. D’abord lors d’une bilatérale où nous avons rappelé nos revendications. Ensuite lors de 3 plénières où nous avons continué à dénoncer une méthode et des propositions bien loin des nécessités d’équité et de revalorisation de nos secteurs. Par leur détermination, les représentant-es de SUD Santé Sociaux ont permis l’amélioration des mesures initialement présentées. Mais c’est surtout la mobilisation des agents et salarié-es qui a permis de faire pression sur les décisions. Pour autant, le compte n’y est pas et la Fédération SUD Santé Sociaux a décidé de ne pas signer le protocole d’accord présenté.

Pourquoi SUD Santé-Sociaux ne signe pas le protocole proposé :

- Le Gouvernement n'inclut pas les établissements autonomes non rattachés à un établissement public de santé (EPS). Il reporte à de nouvelles négociations en mars le sort de ces établissements, où les personnels sont plus nombreux, dans de nombreux départements, que les collègues rattachés à des EPS. SUD ne signe pas de chèque en blanc !
- Le gouvernement refuse la rétroactivité des 183€ (versés à compter de juin 2021) pour les personnels rattachés à un EPS, qui doit remonter aux mois de septembre-décembre 2020.
- Les agents-es en formation professionnelle, promotion professionnelle ne sont pas inclus dans le protocole, ils-elles ne bénéficient pas des 183€ (CTI).
- Les personnels du médico-social et social du secteur privé sont (mal) traités à part, et les propositions les concernant, sont jusqu’ici inadmissibles.
- Trop de laissé-es pour compte, de sacrifié-es ! Nous refusons une stratégie des “petits pas” (voire de “pas de pas” du tout, pour de nombreux salarié-es), quand il faudrait une vraie réforme globale pour reconstruire un système de santé, médico-social et social, mis à mal par des années de politiques austéritaires.

SUD ne signe pas et appelle à une mobilisation nationale unitaire déterminée dès le mois de mars, du médico-social et social, privé et public (établissements autonomes et rattachés à un EPS), avec les Fédérations qui y sont disposées et le collectif “183 euros pour tous”.



La Fédération SUD Santé Sociaux rappelle ses revendications afin de corriger des années de destruction systématique

C
o
m
m
u
n
i
q
u
é
d
e
p
r
e
s
s
e

- Augmentation conséquente des rémunérations de 400 € net/mois pour toutes et tous dans le privé comme dans le public.
- A travail égal, salaire égal ! Contre l'individualisation de nos carrières, la course à la rentabilité.
- Ouverture de lits et de services dans la santé, et de places dans le social, le médico-social et l'animation, autant que de besoins.
- Amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge de la population
- Amélioration de nos conditions de travail pour retrouver du sens à nos missions
- Création d'emplois massive et sur des statuts pérennes : 100 000 pour la santé, 100 000 pour le social et le médico-social, 200 000 dans les EHPADs.
- Augmentation conséquente et urgente des capacités de formations dans ces secteurs, avec la rémunération de tous les étudiant-es et travailleurs-euses en formation.
- Arrêt de la répression aveugle des contestataires et des lanceuses et lanceurs d'alerte, seule réponse d'un État policier aux abois.
- Mise sous contrôle par les salarié-es des instances de « négociations »
- Réquisition des trusts pharmaceutiques, pour une couverture vaccinale et des traitements (contre la Covid, etc.) gratuits pour toute la population mondiale. Pas de profit sur la pandémie ! (SUD santé-Sociaux et Solidaires participent au cadre collectif unitaire existant).

